

En guise d'introduction...

Chères Amies, Chers Amis,

Est-ce une simple coïncidence ? Les invitations à ce séminaire ont été envoyées deux jours avant la publication de la lettre de mission de Jean-Cyril Spinetta portant notamment sur l'ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence en France.

Plus précisément, comme on le sait, le Premier Ministre a demandé à l'ancien Président d'Air-France « une concertation en vue de préparer une stratégie d'ensemble pour réformer le modèle des transports ferroviaires dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence en préservant les missions d'un service public performant ».

Le principe de cette mission avait, il est vrai, été rendu public dès le 15 septembre dernier, le Premier Ministre en ayant fait l'annonce de l'ouverture des « Assises de la mobilité ». Deux semaines auparavant, les Sénateurs Hervé Maurey et Louis Nègre avaient, quant à eux, présenté leur proposition de loi sur le sujet.

C'est qu'en réalité, l'histoire s'accélère car le calendrier est plus serré qu'on ne pouvait le penser a priori. Le quatrième paquet ferroviaire européen, adopté à la fin 2016 pour son pilier politique prévoit, en effet, une ouverture à la concurrence des services conventionnés dès le 3 décembre 2019 et pour les services commerciaux, une application effective de cette ouverture à partir du 14 décembre 2020. Si l'on prend en compte les nécessités d'une concertation élargie et les contraintes de l'ordre du jour parlementaire, c'est donc dès le début de l'année 2018 que le Ministre et son équipe devront prendre la plume pour prévoir les détails de l'ouverture à la concurrence et c'est au premier semestre que le projet de loi devra être déposé. D'où, d'ailleurs, la demande d'Édouard Philippe à Jean-Cyril Spinetta de formuler d'emblée des propositions précises et de présenter un calendrier de réforme adapté.

C'est dans ce contexte de relative urgence que le Cabinet Orrick a estimé utile d'organiser ce séminaire.

L'idée n'est pas de faire à cette occasion un inventaire exhaustif des questions posées, des choix à effectuer, des options à retenir. On se bornera à focaliser l'attention sur quelques questions essentielles :

(1) Sous l'angle du droit européen et du droit de la concurrence :

Les freins légitimes (préservation du service public, aide d'État compatible au profit de l'opérateur historique, etc.) et les freins illégitimes (abus de position dominante de l'opérateur historique, aide d'État incompatible, etc.) à la libéralisation. Où tracer la frontière ?

- Comment les freins classiquement constatés en matière de libéralisation de secteurs anciennement sous monopole ou régulés ont-ils été traités par l'encadrement communautaire ?
- Est-ce que ce traitement prophylactique est suffisant? Quels sont les risques de freins qui subsistent et comment les outils traditionnels du droit de la concurrence peuvent-ils venir efficacement compléter ce dispositif?
- Quelles sont les leçons à tirer des expériences étrangères ?

(2) Sous l'angle du droit public et du droit de la régulation :

- Quel cadre juridique faut-il choisir pour l'ouverture à la concurrence du secteur ferroviaire français : open access, franchise ou cadre juridique hybride ?
- Comment organiser des procédures de mise en concurrence transparentes et assurant l'égalité de traitement effective des candidats?
- Quel(s) rôle(s) faut-il reconnaître aux acteurs institutionnels tels que l'État, les régions, le régulateur ?
- Quelles sont les attentes des opérateurs ferroviaires alternatifs ?

Des professionnels rassemblés dans deux « tables rondes » en discuteront, mais votre participation active est également attendue. Le Président Thierry TUOT, spécialiste du droit de la régulation, conclura ensuite les débats.

Moins ambitieux que le colloque organisé par l'ARAFER le 29 juin dernier sur un thème voisin, le présent séminaire aura rempli son objectif si les participants en tirent des conclusions pratiques sur le rôle de chacun dans l'aventure qui va commencer, sur les écueils à éviter et sur les risques à maîtriser.



Noël-Chahid Nouraï Senior Counsel, Energie et Infrastructures, Paris nchahidnourai@orrick.com

Sommaire

| 1. | Programme des échanges | 5 |
|-----|---|----|
| 2. | Les intervenants | 7 |
| 2.1 | Introduction | _/ |
| 2.2 | Première table ronde | _/ |
| 2.3 | Seconde table ronde | 8 |
| 2.4 | Conclusion | 8 |
| 3. | Orrick Rambaud Martel et les transports | 9 |
| 3.1 | L'equipe transports d'Orrick Rambaud Martel | 9 |
| 3.2 | L'expérience transports d'Orrick Rambaud Martel | 11 |
| 3.3 | Reconnaissance du marché | 15 |
| 4. | Les participants | 16 |



1. Programme des échanges

INTRODUCTION

TABLE RONDE 1

Présentation générale du séminaire : pourquoi et comment ?

Noël Chahid-Nouraï Orrick Rambaud Martel L'encadrement par le droit de l'Union Européenne de la libéralisation du secteur ferroviaire est-il suffisant pour assurer sa réussite en France?

· Présentation du cadre juridique européen

Patrick Hubert

Orrick Rambaud Martel Avocat Associé Responsable du département Concurrence et droit européen

• Les enjeux de la libéralisation sont-ils tous bien pris en compte ?

Anne Yvrande-Billon

Vice-Présidente de l'ARAFER

Les leçons des exemples étrangers

Béatrice Jarrige

Experte en économie des transports ferroviaires (Cabinet Trans-Missions)

 Les autorités chargées de veiller à l'application du droit : régulateur sectoriel et régulateur général

Anne Yvrande-Billon

Vice-Présidente de l'ARAFER

Béatrice Jarrige

Experte en économie des transports ferroviaires (Cabinet Trans-Missions)

· Débat

TABLE RONDE 2

CLÔTURE

La libéralisation du secteur ferroviaire face aux spécificités françaises :

 Présentation du cadre juridique français relatif au secteur ferroviaire

Jean-Luc Champy

Orrick Rambaud Martel Avocat Associé Responsable du département Droit Public

 Présentation de la proposition de loi des Sénateurs Hervé Maurey et Louis Nègre

Monsieur le Sénateur Hervé Maurey

Sénateur, Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, coauteur de la Proposition de loi

Attentes des opérateurs ferroviaires alternatifs

Thierry Mallet

PDG de Transdev, Président de l'UTP (Union des Transports Publics et Ferroviaires)

 Enjeux de la mise en concurrence, rôle des acteurs institutionnels (État, régions et ARAFER)

Monsieur le Sénateur Hervé Maurey

Sénateur, Président de la commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, coauteur de la Proposition de loi

Thierry Mallet

PDG de Transdev, Président de l'UTP (Union des Transports Publics et Ferroviaires

Jean-Luc Champy

Orrick Rambaud Martel Avocat Associé Responsable du département Droit Public

Débat

Conclusion:

Attentes et perspectives.

Thierry Tuot

Président adjoint de la Section de l'Intérieur du Conseil d'État, Ancien membre du collège de l'Autorité de la Concurrence; Professeur associé (Droit de la régulation) à l'Université Paris-Dauphine

2. Les intervenants

2.1 Introduction



Noël CHAHID-NOURAÏ, après sa sortie de l'ENA, a commencé sa carrière dans le Service public, d'une part au Conseil d'État, où il a été notamment rapporteur public et Président de Chambre, d'autre part dans l'administration et des cabinets ministériels. Il a rejoint le Barreau en tant qu'associé au sein des cabinets Gide Loyrette Nouel puis Allen & Overy, où il a créé le département droit public, avant de rejoindre Orrick dont il dirige depuis 2011 l'équipe de droit public à Paris. Il dispose d'une expertise particulière tant en conseil qu'au contentieux dans le domaine des activités régulées (transports, télécoms, audiovisuel, énergie) et ceci tant en France qu'en Afrique et dans l'Océan indien.

2.2 Première Table Ronde



Anne YVRANDE-BILLON, docteur en sciences économiques, a été Maître de conférences en Sciences économiques à Paris I et conseillère scientifique au Conseil d'analyse économique. Ayant rejoint l'Autorité de la concurrence, elle y a été nommée, en dernier lieu, adjointe au Chef du Service des concentrations. Elle est, depuis 2014, vice-présidente de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER).



Béatrice JARRIGE, diplômée de Panthéon-Sorbonne en économie mathématique et de l'ENSAE en actuariat-finance, a fait l'essentiel de sa carrière à la SNCF comme chef de projet TGV, puis comme responsable « économie et régulation » au sein de SNCF Voyages. Elle a été chargée ensuite, chez SNCF Gares et Connexions, de l'accueil des nouveaux entrants et du modèle économique des gares, avant de rejoindre la direction de la stratégie SNCF. Elle a quitté la SNCF en janvier 2017 pour devenir directrice et gérante de « Trans-Missions », cabinet de conseil en transports.



Patrick HUBERT, après l'École normale supérieure (Saint-Cloud), l'agrégation de Sciences naturelles et l'ENA, a commencé sa carrière au Conseil d'État où il a été Rapporteur public. Il a également collaboré à deux cabinets ministériels et a servi dans l'administration active (affaires étrangères, défense, justice). C'est, cependant, le droit de la concurrence qui constitue la pierre angulaire de sa carrière : il a exercé dans le passé les fonctions de Rapporteur général du Conseil de la Concurrence et il est devenu avocat spécialisé dans cette discipline dès 2004, d'abord chez Clifford Chance puis au sein d'Orrick où il traite notamment des problématiques des secteurs régulés et, notamment, des transports.

2.3 Seconde Table Ronde



Hervé MAUREY, titulaire d'une maîtrise de Droit public et diplômé de « Sciences Po », est Sénateur de l'Eure depuis 2008 et Président de la Commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat depuis 2014. Il est également conseiller régional de Normandie. Il s'intéresse particulièrement aux questions d'infrastructures et de mobilités. Il est le co-auteur de la proposition de loi sur l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs déposé en septembre dernier, dont il sera traité dans le séminaire.



Thierry MALLET, diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées, a commencé sa carrière au Ministère des Transports. Il a, ensuite, rejoint la CGE (devenue depuis lors VEOLIA) puis le groupe SUEZ où il est devenu Directeur général de la filiale DEGREMONT avant de devenir Directeur de l'International du Groupe puis Directeur de l'Innovation et de la Performance Groupe. Il est, depuis septembre 2016, Président Directeur Général de Transdev.



Jean-Luc CHAMPY, diplômé de « Sciences Po », et de Paris I (DESS Droit Public des Affaires), a commencé sa carrière dans les services de la Ville de Paris avant de devenir responsable droit public chez Cofiroute (Groupe VINCI). Il est ensuite devenu avocat au sein du département Droit Public du cabinet Allen & Overy, avant de rejoindre le cabinet Orrick Rambaud Martel où il a été nommé en 2014 associé et responsable du département droit public avec Noël Chahid-Nouraï. Spécialiste des grands contrats publics et des projets complexes, il dispose aussi d'une expertise reconnue dans le secteur des transports et, d'une manière générale, du droit de la régulation, notamment de l'énergie et des communications électroniques.

2.4 Conclusion



Thierry TUOT, mène depuis sa sortie de l'ENA une carrière diversifiée, dans laquelle le droit de la régulation constitue l'une des dominantes. Au Conseil d'État, il a été Rapporteur public et Président de chambre au contentieux et il exerce actuellement les fonctions de Président adjoint de la Section de l'Intérieur. Il possède aussi une forte expérience de l'administration active, où il a servi dans plusieurs ministères, comme de l'entreprise, puisqu'il a été pendant cinq ans directeur juridique du groupe Aerospatiale. En matière de régulation, il a collaboré à l'activité de plusieurs autorités administratives indépendantes, soit comme directeur général (CRE), soit comme membre (Autorité de la concurrence et ARJEL). Il enseigne, enfin, le droit de la régulation, en qualité de Professeur associé à Paris Dauphine.

3.1 L'equipe Transports d'Orrick Rambaud Martel

L'équipe Transports d'Orrick Rambaud Martel est une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine d'avocats. Nos clients bénéficient ainsi des effets conjugués de nos savoir-faire en concurrence et droit européen, droit public (y compris le contentieux), fusions-acquisitions et financement de projets, domaines d'intervention historiques de notre cabinet.

L'équipe Transports d'Orrick Rambaud Martel s'appuie sur une solide connaissance des secteurs d'activités concernés de par l'expertise et les expériences diversifiées de ses membres, qui sont issus tant du secteur public que du secteur privé et ont travaillé tant en France qu'à l'étranger. Cette diversité permet à l'équipe Transports de proposer des solutions adaptées et innovantes ainsi que de traiter l'ensemble des problématiques soulevées dans ce domaine.

En outre, l'équipe peut s'appuyer, en tant que de besoin, sur le réseau constitué par les différents bureaux d'Orrick.



Associés / Senior Counsel



Lepage



Chahid-Nouraï



Jean-Luc Champy



Patrick Hubert



Amaury de Feydeau



Tardivy



Jean-Michel Leprêtre



Alexis Marraud des Grottes

Of Counsels





Geoffroy Berthon





Damelet



Hojabr



Guillaume Vitrich

Collaborateurs mid et seniors



Foucaud Jaulin



Raphaël Soffer



Quirec de Kersauson



Constance Boillot





Virginie Vaquette



Loisel



Laure Seror



Sophie Millet



Alicia Bali

Collaborateurs



Marie-Elise Dougé



Janina Dahmouh



Michael Vaz D'Almeida



Tsveta Pencheva



Cristian Bulgaru



Grégoire



Nour Ksibi





Projet

et

Droit Public



Concurrence





Finance

3.2 L'expérience Transports d'Orrick Rambaud Martel

Notre firme joue depuis sa création, un rôle clé dans le domaine des infrastructures (« greenfield » et « brownfield ») à travers le monde, avec une équipe forte d'une centaine d'avocats spécialistes dans ce secteur.

L'expertise des membres de l'équipe s'appuie sur une solide expérience dans les projets d'infrastructures, en particulier en matière d'infrastructures de transports (ferroviaire, routier, fluvial, ou encore aéroportuaire) tant en France qu'en Afrique et dans l'Océan indien.

Nous conseillons aussi bien les soumissionnaires, les investisseurs, les banques de financement que les gouvernements pour la mise en place de leurs projets et nous les assistons à tous les stades de leurs projets d'infrastructure : développement, construction, financement, acquisition, droits de propriété, ainsi que dans le cadre de l'acquisition ou le financement de sociétés. Nous assurons également la défense de nos clients, dans ce secteur, au contentieux.

En France



- Charles-de-Gaulle Express (CDG Express) : conseil des prêteurs d'un candidat, dans le cadre du projet d'exploitation du service de transport de personnes assurant la liaison ferroviaire directe entre les gares de Paris-Est et de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.
- **Grand Paris :** conseil de la Société du Grand Paris en vue de la réalisation de la ligne verte du Grand Paris express (métro automatique Ligne 18) par le biais d'un contrat de partenariat.
- LGV BPL (Bretagne-Pays de Loire) : conseil d'Eiffage Rail Express sur des questions liées à l'exécution du contrat de partenariat et précédemment, conseil d'un prêteur institutionnel du projet (expérience acquise par certains membres de l'équipe au sein de leur ancien cabinet).
- LGV SEA (Sud Europe Atlantique) : conseil de l'État, agissant en tant que garant au titre du financement de la concession.
- Eurotunnel : conseil de l'État (DGITM) sur des questions liées au refinancement de la concession.
- **TET**: conseil de SNCF Mobilités dans le cadre des négociations avec l'État pour le renouvellement de la convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire (depuis 2015).
- Europorte : conseil d'Europorte dans le cadre du financement de locomotives.
- GSM-R : conseil des prêteurs du groupement lauréat du contrat de partenariat du réseau de télécommunications GSM-R (expérience acquise par certains membres de l'équipe au sein de leur ancien cabinet).
- Conseil de SNCF-Géodis dans le cadre de la liquidation judiciaire de SERNAM.
- Conseil de SNCF-Géodis dans le cadre d'une procédure potentielle devant la Commission Européenne.
- Conseil de SNCF-Géodis dans le cadre d'une procédure pendante devant le Tribunal administratif de Paris relative à une problématique de récupération d'aides d'État.
- Autoroute ferroviaire Atlantique : conseil de la CDC / Fonds d'Épargne dans le cadre du contrat de concession avec RFF sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique et Alpin.
- « Tram Train » à la Réunion : conseil sur le financement du projet « Tram Train » à la Réunion (avant son abandon).
- « Tram Train » à Mulhouse : conseil de la CDC / Fonds d'Épargne dans le cadre du projet de partenariat public-privé avec SITRAM pour l'extension du système de transport « Tram Train » à Mulhouse pour un montant de 100 millions d'euros.
- **Grand Dijon :** conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon dans le cadre de problématiques fiscales et des ajustements nécessaires concernant un schéma de fourniture d'électricité par PPP pour le réseau de tramway TCSP, en lien avec l'administration fiscale et la Mission d'appui aux partenariats public-privé.
- Perpignan / Figueras : conseil de Eiffage sur des questions liées à l'exécution de la concession pour la ligne Perpignan / Figueras (entre la France et l'Espagne).
- TCL: conseil du délégataire sur des questions liées à l'équilibre financier de la délégation de service public des transports en commun de Lyon (expérience acquise par certains membres de l'équipe dans d'autres cabinets).
- Financement de rames TER : conseil de la Région Centre dans le cadre de la conclusion d'un contrat de crédit-bail optimisé d'une durée de 40 ans portant sur 14 rames de TER.
- Financement de rames TER : conseil de la Région Aquitaine pour une opération de crédit-bail TER.

En France (suite)



- Autoroutes (en général): conseil de l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes (AFSA) sur les questions liées à l'exécution des concessions et aux relations du secteur autoroutier avec l'État concédant. Conseil habituel de nombreuses sociétés concessionnaires d'autoroutes dans le cadre de l'exécution de leurs concessions (COFIROUTE, ASF, SANEF, SAPN, ATMB, APRR, AREA, ESCOTA, CE Viaduc de Millau, etc.) et dans leurs relations avec l'État concédant ainsi qu'au contentieux.
- Rocade autoroutière L2 à Marseille : conseil de l'État (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) dans la passation du premier contrat de partenariat portant sur une autoroute urbaine.
- Boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) : conseil d'un groupement candidat à l'attribution d'un contrat de partenariat portant sur la rénovation et l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon.
- **Projet « CEI » :** conseil de plusieurs établissements bancaires, dans le cadre de la mise en place du financement du contrat de partenariat relatif à la conception, à la construction, à l'entretien, à la maintenance et à la gestion de 63 centres d'entretien et d'interventions routiers (montant de l'investissement : 215 millions d'euros).
- **Déviation de Troissereux :** conseil d'un groupement candidat à l'attribution du contrat de partenariat.
- Autoroute A355 : conseil d'un groupement mené par FAYAT et NGE candidat à l'attribution de la concession portant sur la construction et l'exploitation du grand contournement ouest de Strasbourg dans le cadre de l'appel d'offres lancé en 2014 par l'État.
- Autoroute A150 : conseil d'un consortium mené par FAYAT et NGE désigné attributaire dans le cadre d'un appel d'offres pour la construction et l'exploitation en concession de l'autoroute A150.
- Autoroute A88 : conseil des prêteurs dans le cadre de la mise en place du financement de la concession de l'autoroute A88.
- Autoroute A65 : conseil d'un groupement candidat à l'attribution de la concession portant sur la construction et l'exploitation de la liaison Langon-Pau.
- Autoroute A63 : conseil d'un investisseur financier membre du consortium attributaire de la concession portant sur la construction et l'exploitation de l'autoroute A63 (liaison agglomération bordelaise frontière espagnole).
- Duplex A86, A150: conseil de sociétés concessionnaires d'autoroutes dans le cadre de problématiques de maîtrise d'ouvrage (relations avec l'État, passation de marchés, suivi de réclamations) et en support à certaines opérations portant sur des ouvrages linéaires.
- Bus hybrides de Dijon : conseil du groupement attributaire du contrat de partenariat portant sur le financement, la fourniture et l'entretien de bus hybrides.



- Aéroport de Notre-Dame des Landes : conseil d'Aéroports du Grand Ouest, concessionnaire de l'aéroport Notre-Dame des Landes sur certains contentieux ainsi que sur des questions liées à l'exécution de la concession et aux procédures préalables aux travaux.
- Aéroports de Lyon et de Toulouse : conseil d'un fonds d'infrastructures français dans le cadre de la privatisation des aéroports de Lyon et Toulouse.



• Ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer : conseil des prêteurs de la Société des Ports du Détroit, attributaire du contrat de concession des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais (2015) s'inscrivant dans le cadre de la réalisation du projet « Calais Port 2015 ».



- Barrages de l'Yonne : conseil de Voies Navigables de France pour la réalisation de l'évaluation préalable relative à un projet de contrat de partenariat relatif aux barrages dans le département de l'Yonne.
- Barrages de l'Aisne et de la Meuse : conseil des prêteurs d'un groupement candidat à l'attribution d'un contrat de partenariat portant sur la modernisation de 29 barrages sur l'Aisne et la Meuse.

En Afrique et dans l'Océan Indien



- Cameroun, Projet Mbalam: conseil de la République du Cameroun dans le cadre du Projet Mbalam, système de transport transfrontalier de minerai et marchandises diverses par voie ferrée entre le Cameroun et la République du Congo.
- Gabon: conseil d'Eramet dans le cadre des négociations entre Comilog (filiale d'Eramet pour la gestion des activités minières au Gabon contrôlant la société Setrag, elle-même concessionnaire ferroviaire du Transgabonais) et Vecturis (société de droit belge) pour la conclusion d'une convention relative au renforcement des capacités managériales de Setrag dans le cadre de la concession ferroviaire au Gabon.
- Sénégal : conseil d'une entreprise internationale au Sénégal dans le cadre d'un projet ferroviaire potentiel.
- Madagascar : conseil de la République de Madagascar dans le cadre de l'ensemble des problématiques liées à l'exécution de la concession de transport ferroviaire conclue entre l'État et la société Madarail.



- **Nigéria, Autoroute à péage :** conseil de la Banque Africaine de Développement, Standard Bank Plc et un syndicat de prêteurs nigérians incluant United Bank for Africa, First Bank of Nigeria et Zenith Bank dans le cadre du financement de la première autoroute à péage du Nigeria, pour un montant de 450 millions \$US.
- Côte d'Ivoire, Pont à péage Riviera-Marcory: conseil de la Banque Nationale d'Investissement de Côte d'Ivoire dans le cadre de la structuration du financement de la contribution de l'État pour le projet de pont à péage Riviera-Marcory.
- Gabon, Construction d'une autoroute : conseil d'un consortium dans le cadre du développement et du financement sous forme de PPP d'une autoroute au Gabon.
- Cameroun : conseil d'une société française de construction leader dans le cadre de la revue d'un contrat de construction d'une route.

Aéroportuaire

- **Cameroun :** conseil d'Aéroports de Lyon dans le cadre d'une convention de partenariat avec Aéroports du Cameroun SA pour la modernisation des infrastructures et des équipements aéroportuaires et l'amélioration de la performance économique et financière des aéroports gérés par Aéroports du Cameroun SA.
- **Côte d'ivoire :** conseil d'Aéroports de Lyon dans le cadre de leur proposition d'assistance pour le développement de l'Aéroport de Yamoussoukro.
- **Côte d'ivoire :** conseil de la société concessionnaire de l'aéroport d'Abidjan (Aéria, une filiale d'Egis) dans le cadre de la négociation de son partenariat de concession avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire.



• Cameroun: conseil d'un opérateur économique en République du Cameroun.

3.3 Reconnaissance du marché



Legal 500 EMEA - France 2017

Financement de Projets : Tier 1 Droit Public : Tier 1



Magazine des Affaires - 2017

Conseil juridique de l'année « Greenfield » en valeur en France - Grand Prix Infrastructures



Magazine des Affaires - 2017

Conseil juridique de l'année « Greenfield » en valeur en Afrique - Grand Prix Infrastructures



Law360 - 2016

Equipe Financement de Projets de l'année



Chambers & Partners Europe - France 2017

PPP/PFI: Band 1

Projets internationaux : Band 2

Droit public : Band 2

Projets internationaux: Yves Lepage (Band 2)

Droit public : Noël Chahid-Nouraï (Band 1) & Jean-Luc Champy (Band 2

PPP/PFI : Noël Chahid-Nouraï & Jean-Luc Champy (Band 2)



PFI Awards - 2016

Deal « Portuaire » de l'année Port de Calais

±1000

International Finance Law Review - 2014

Deal « Financement de projet » de l'année : Rocade L2 (Marseille)



4. Les participants

3i

AGIFI

Allianz

Alpha Trains Europa GmbH

Alstom

Altermind

Ambassade de Suisse

Assemblée Nationale

BNP Paribas

Bombardier

Caisse des Dépôts et

Consignations

CBR

Conseil d'État

Cour des Comptes

Crédit Agricole CIB

Demeter partners

EDF

Egis

Eiffage

Groupe Eurotunnel SE

HSBC

KEOLIS

La Banque Postale

Lazard Frères

Lisea

Meridiam

Ministère de l'économie et des

finances (Fin Infra)

Ministère de la Transition

écologique et solidaire (DGITM)

Mirova

Oxera

Région lle de France

SCHRODERS

Sia Partners

SITA

SNCF

SNCF Mobilités

SNCF Réseau

SNCF Voyages Développement

Société Générale

STIF

Transdev

UTP

Vinci Concessions

Vos contacts à Paris

Noël-Chahid Nouraï

Senior Counsel, Projets & Droit Public nchahidnourai@orrick.com +33 1 5353 7584

Jean-Luc Champy

Associé, Projets & Droit Public jchampy@orrick.com +33 1 5353 8164

Patrick Hubert

Associé, Concurrence et Droit Européen phubert@orrick.com +33 1 5353 8138

Disclaimer

This publication is designed to provide Orrick clients and contacts with information they can use to more effectively manage their businesses and access Orrick's resources. The contents of this publication are for informational purposes only. Neither this publication nor the lawyers who authored it are rendering legal or other professional advice or opinions on specific facts or matters. Orrick assumes no liability in connection with the use of this publication.

orrick.com

US | EMEA | ASIA

Abidjan* Beijing Bruxelles Düsseldorf Genève Hong Kong Houston Londres Los Angeles Milan Munich New York Orange County Paris Portland Rome Sacramento San Francisco Santa Monica Seattle Shangai Silicon Valley Taipei Tokyo Washington D.C. Wheeling (Global Operations Center)

Orrick Rambaud Martel cabinet d'avocats | 31 avenue Pierre 1er de Serbie | 75782 Paris Cedex 16 | France | tel +33 01 53 53 75 00

Attorney advertising. As required by New York law, we hereby advise you that prior results do not guarantee a similar outcome.

